

RCS : AUCH Code greffe : 3201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUCH atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00470 Numéro SIREN : 815 409 776 Nom ou dénomination : A.D.T.P 32
--

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2022 sous le numéro de dépôt 1884

①

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*04

Désignation de l'entreprise		Sas A.D.T.P.		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		M. DEGLAVE "SENTEX"		32190 BASCOUS			
SIRET		81540977600011					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12			
				Exercice N clos le			
				31122021			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2			
				Net 3			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	2 000	012	2 000
		{	Autres *	014	420	016	420
	Immobilisations corporelles *			028	115 742	030	63 142
	Immobilisations financières * (1)			040	100	042	100
	Total I (5)			044	118 262	048	63 142
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	62 286	052	62 286
		Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066	
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	41 989	070	1 314
			Autres* (3)	072	51 842	074	51 842
	Valeurs mobilières de placement			080		082	
	Disponibilités			084	64 750	086	64 750
	Charges constatées d'avance*			092		094	
	Total II			096	220 866	098	1 314
	Total général (I + II)			110	339 128	112	64 456
PASSIF				Exercice N NET 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	2 000		
	Ecart de réévaluation			124			
	Réserve légale			126	2		
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves ()	dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131	)	132	39		
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136	168		
	Provisions réglementées			140			
Total I			142	2 209			
Provisions pour risques et charges				Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	109 784		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	97 781		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	54 948		
	Autres dettes ()	dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169	)	172	9 951		
	Produits constatés d'avance			174			
Total III			176	272 463			
Total général (I + II + III)				180	274 672		
RENVUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	6 330	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise Sas A.D.T.P.

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210			
	Production vendue {	biens		dont export et livraisons	215		214			
		services *		intracommunautaires	217		218			
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	20 008		
	Production immobilisée*					224				
	Subventions d'exploitation reçues					226				
	Autres produits					230	5 183			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	334 173			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234				
	Variation de stocks (marchandises)*					236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	172 261			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	-28 806			
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail :	- mobilier : 13 251	- immobilier :		242	113 542			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	379		244	1 173			
	Rémunérations du personnel*					250	41 065			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	16 505			
	Dotations aux amortissements*					254	16 928			
	Dotations aux provisions					256	1 314			
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	4			
	cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260								
Total des charges d'exploitation (II)						264	333 984			
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	188			
Produits financiers (III)		280	295	Charges financières (V)		294	1 297			
Produits exceptionnels (IV)						290	992			
Charges exceptionnelles (VI) {		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300					
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348							
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	10			
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)						310	168			
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	168	314			
Règlements	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316					
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles*				322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324	10				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)						986	ZFU -TE (44. octies A)	987	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)						981	JEI (44. sexies A)	989		
ZRD (44 terdecies)						127	ZRR (44. quinquies)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)						991	Investissements outre-mer	344		
ZFANG (44 quaterdecies)						345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
BUD (44 sexdecies)						992				
Deductions	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641					
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	178	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356				
Déficits antérieurs reportables : *						110	dont imputés sur le résultat :		360	110
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						23/32	Déficit col.2	370	68	372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

A.D.T.P 32
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 2.000 euros
Siège social : Lieudit le Sentex
32190 BASCOUS
815 409 776 RCS AUCH

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU

20 AVRIL 2022

AFFECTATION DU RÉSULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 168 euros de la manière suivante :

- 159 euros à la réserve légale pour la doter parfaitement
- le solde, soit 9 euros au poste « Autres réserves ».

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'actionnaire unique prend acte qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes s'agissant des trois derniers exercices.

**COPIE CONFORME
A L'ORIGINAL**

